



# DEPARTEMENT TECHNIQUE

## Procès-Verbal n° 33

Réunion du :	<b>Mardi 10 mai 2022</b>
Présidence :	<b>M. BOURICHA Guy</b>
	<b>Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - BERNARDINI Laurence</b>
Présents :	<b>MM. PATALANO Albert - BAUMANN Frédéric - GERBY Hubert - GUILLAUME Loïc</b>

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>



## JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Samedi 18 juin 2022

Féminines : U6F – U8F / Garçons : U6G à U9G

### SITES RETENUS

HYERES ASPTT (Stade Jean BERTEAU)  
OLLIOULES (Stade Municipal)  
BANDOL (Stade André DEFERRARI)  
LA SEYNE SUR MER (Stade SCAGLIA)  
VIDAUBAN (Stade Edouard BERNARD)  
LES ARCS (Stade Gilles ROUVIER)  
TRANS (Stade Célestin CORSI)  
SAINT ZACHARIE (Stade François COULOMB)  
LES VALLONS (Complexe Les Tanneurs à BARJOLS)  
SAINTE MAXIME (Stade ROSSI)  
SOLLIES FARLEDE (Stade Murat à Solliès-Pont)

## CATEGORIE GARÇONS U13-U12 / U11-U10 / U9-U8

### CORRESPONDANCE

**MY IDEAL SOCCER** : Votre email du 08 mai 2022 : Pour éviter les amendes financières il importe d'envoyer les feuilles de rencontres ou de plateaux dans une enveloppe timbrée adressée au DISTRICT.

**AMENDES FINANCIERES MAINTENUES.**

**US ART MARINE TOULON** : Votre email du 27 avril 2022 : Catégorie U10G – Niveaux de vos équipes  
Equipe 1 Niveau EXCELLENCE et Equipe 2 en HONNEUR

### U11 / U10

#### Déroulement des plateaux 3ème Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

**Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.**

### U13 / U12

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE**



**FICHES « LICENCES » MANQUANTES**

**PLATEAUX U11G**  
**ANNULATION AMENDE**

**P.V. N° 30 du 12.04.2022**

**U11G HONNEUR : AM CARCES**

Après vérification, l'amende financière de 20€ est annulée (Plateau annulé).

---

*Prochaine réunion*

*Mardi 17 mai 2022*

Le Président : Guy BOURICHA